



# 66 IDÉES POUR UNE COLLECTIVITÉ BIENVEILLANTE ENVERS LES AÎNÉS



RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS®

JUILLET 2020

# QUELS SONT LES SIGNES DISTINCTIFS D'UNE COLLECTIVITÉ AMIE DES ÂNÉS ?

## EN FONCTION DE SES DIFFÉRENTS CHAMPS DE COMPÉTENCES, UNE COLLECTIVITÉ BIENVEILLANTE ENVERS LES ÂGÉS :

### GOUVERNANCE

- 1) Doit interroger chaque décision pour s'assurer que la possibilité d'usage par les aînés a été interrogée et garantie.
- 2) Pense ses politiques publiques au-delà des critères d'âge.
- 3) Désigne au sein de l'équipe municipale un élu distinct de l'adjoint aux personnes âgées et aux personnes handicapées ou aux affaires sociales. Sa dénomination peut être « *en charge de la politique de l'âge* ». Il est sous l'autorité directe du Maire ou de son 1<sup>er</sup> Adjoint afin d'assurer la transversalité de cette politique de l'âge dans l'ensemble des secteurs.
- 4) La Direction Générale ou le Cabinet de la collectivité s'organise pour avoir un ou des collaborateurs en charge de la politique de l'âge.
- 5) Une instance de pilotage et d'actions est mise en place afin de faire progresser le territoire dans sa politique de l'âge. Cette instance s'appuie obligatoirement sur un collectif d'aînés représentant l'ensemble des aînés du territoire, dans leur hétérogénéité.
- 6) Accompagne, forme et rémunère honorablement les personnels intervenant auprès des aînés.
- 7) Le vieillissement comme levier de développement économique : l'adaptation des territoires au vieillissement est également un gisement économique à prendre en compte, en favorisant l'installation de commerces de proximité et en soutenant, via la filière Silver économie, les entreprises qui inventent les solutions de demain.
- 8) Forme l'ensemble du personnel municipal à l'évolution démographique et à l'importance des aînés dans les territoires.
- 9) Intègre que la vie des aînés s'organise autour de l'habitat ; les transports, la mobilité ; les espaces extérieurs, les bâtiments ; l'information, la communication ; la participation citoyenne, l'emploi ; l'autonomie, les services, les soins ; le lien social, la solidarité ; la culture, les loisirs.

### HABITAT



10) Définit au sein du Programme Local de l'Habitat une thématique « seniors » afin de construire un véritable parcours résidentiel en n'opposant pas le domicile aux établissements accueillant des personnes âgées.

11) Encourage la mobilité résidentielle en lien avec les bailleurs sociaux.

12) Soutient la mise en place de la cohabitation intergénérationnelle.

13) Intègre au Plan Local d'Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme Intercommunal les

données démographiques et favorise en coeur des quartiers l'implantation de logements pour les aînés, en proximité des services.

14) Soutient ou organise un événement visant à informer les seniors sur le panel des possibilités qui s'offrent à eux pour trouver, dans le territoire, un habitat qui leur convient quel que soit leur âge et leurs caractéristiques.

15) Soutient les systèmes d'entraide de voisinage.

16) Promeut et soutient la création d'habitats inclusifs comme alternatives à l'institution.

17) Surveille avec un regard tout particulier le fonctionnement des ascenseurs qui, lorsqu'ils dysfonctionnent, assignent à résidence les personnes âgées fragiles.

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ



18) Améliore la lisibilité des horaires, des plans et cartes des transports en commun.

19) Accompagne individuellement ou collectivement les aînés afin de favoriser l'usage des transports en commun.

20) Travaille la signalétique avec les aînés afin d'être mieux adaptée et plus lisibles pour toutes les générations.

21) Définit, en concertation avec les seniors, des places prioritaires qui leur seraient réservées dans les transports en commun.

- 22) Adapte les automates de billetterie afin de garantir un usage convivial et simple.
- 23) Organise le cadencement des transports en heures de pointe et heures creuses afin de garantir sur ces horaires un confort d'usage.
- 24) Forme les conducteurs à une meilleure compréhension des voyageurs âgés.
- 25) Modifie sur le territoire la temporisation des feux de circulation afin de permettre le passage des aînés en choisissant en priorité des feux tricolores indiquant le décompte du temps de passage.
- 26) Adapte les voiries en lien avec les aînés pour des revêtements stabilisés et uniformes et des contrastes visuels forts évitant les chutes.
- 27) Intègre au Plan Lumière les usages de mobilité et de sécurité nécessaires aux aînés.
- 28) Définit des tarifs de transport en commun faibles ou gratuits afin de favoriser la mobilité des aînés.
- 29) Soutient des formules de transports partagés pour favoriser la vie sociale et culturelle des aînés.
- 30) Encourage les cours de code et de conduite pour les aînés afin de sécuriser les capacités.

## ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS



- 31) Finalise les travaux d'accessibilité des bâtiments publics en lien avec les attentes et besoins des aînés.
- 32) Met en place sur le territoire des toilettes publiques gratuites, propres et sécurisantes.
- 33) Met en place des parcours sur le territoire afin d'identifier et d'améliorer le mobilier urbain et son usage (type, implantation, matériaux...).
- 34) Structure les espaces verts publics avec le Conseil des Aînés afin d'en favoriser l'usage, en particulier en mettant à disposition un plan et en aménageant l'espace en conséquence.

## INFORMATION ET COMMUNICATION



- 35) Travaille à la lisibilité des outils de communication en y associant les aînés pour redéfinir les éléments de la charte graphique.
- 36) Met en place un lieu convivial d'écoute, d'accueil envers les aînés et leurs proches.
- 37) Édite un guide des seniors en collaboration avec les aînés.
- 38) Met en place des outils de communication adaptés et valides pour ses services (journal, site internet, émissions radio ou TV...).

- 39) Informe les aînés des dispositifs et réglementations sur la propreté des espaces publics (et des plans de ramassage des feuilles, déneigement, enlèvement des encombrants...).
- 40) Organise des ateliers de recherche d'emploi spécifiques aux seniors en lien avec les organismes locaux.
- 41) Met en place une instance de concertation et de dialogue spécifique aux seniors.
- 42) Renforce le soutien des services sociaux dédiés aux seniors afin de renforcer l'accès aux droits des dispositifs existants.

## PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI



- 43) Veille et favorise dans l'ensemble des instances de réflexion et de participation à ce que les aînés y soient représentés.
- 44) Organise le plan de formation au sein de son service RH afin d'assurer aux plus de 50 ans une carrière adaptée aux capacités et au rythme des seniors.
- 45) Permet, dans le cadre de la réglementation, un don de congés et de RTT afin d'accompagner les aidants en emploi.

- 46) Encourage ou met en oeuvre des dispositifs de préparation à la retraite dans les quartiers ou la ville en lien avec les partenaires institutionnels.
- 47) Soutient et valorise l'activité et l'engagement bénévole des aînés.
- 48) Encourage le vote des aînés en choisissant des lieux adaptés et en organisant des transports ad hoc.
- 49) Valorise l'implication associative des aînés sur le territoire par une reconnaissance officielle.

## AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS



- 50) Favorise, en lien avec les commerçants des centres-villes / centre-bourgs, la fréquentation des commerces par les habitants âgés grâce à une charte d'engagement réciproque.
- 51) Met en place des lieux et des temps de formation et de répit pour les aidants.
- 52) Met en place des dispositifs d'apprentissage, d'accompagnement et d'usage pour les aînés afin de renforcer l'utilisation des nouvelles technologies et lutter contre

illettrisme (illettrisme électronique)

- 53) Accompagne les seniors, dans le contexte actuel de dématérialisation, dans le remplissage informatique des documents administratifs.
- 54) Met en place des conciergeries pour les petits travaux.
- 55) Développe un programme local qui favorise la bonne alimentation et nutrition des aînés en s'appuyant sur les dispositifs existants.
- 56) Favorise l'accès aux soins afin de lutter contre les déserts médicaux, soutient la création de maisons de santé pluri professionnelles, au niveau municipal ou intercommunal, accueillant un plateau technique minimum : généraliste, infirmier libéral, kinésithérapeute...

## LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ



- 57) Permet aux minorités une véritable intégration dans le territoire, en luttant activement contre les discriminations.
- 58) Organise la lutte contre l'isolement des âgés.
- 59) Ajoute à son dispositif local d'aide de lutte contre les discriminations toute forme de discrimination liée à l'âge / à l'âgisme.

## CULTURE ET LOISIRS



- 60) Réaffirme, dans les objectifs des centres sociaux, la place des aînés.
- 61) Favorise la vie culturelle locale en lien avec les lieux culturels officiels (cinémas, bibliothèques, médiathèques...).
- 62) Développe des dispositifs de portage à domicile de livres, revues et journaux pour les aînés isolés.
- 63) Soutient l'activité physique des aînés par des activités et des événements le valorisant.

- 64) Met en place, en lien avec les CCAS ou CIAS, des aides facultatives pour les aînés les plus pauvres.
- 65) Crée un Pass Senior Culture afin d'encourager les aînés à maintenir une vie culturelle et sociale.
- 66) Développe des dispositifs de soutien et d'accueil des personnes âgées en perte d'autonomie.

## ÊTRE ADHÉRENT AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS®, C'EST :

↓

<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PARTICIPER À LA DYNAMIQUE DU RÉSEAU</li> <li>✓ PROMOUVOIR VOTRE DÉMARCHE VADA</li> <li>✓ BÉNÉFICIER DE CONTENUS DE QUALITÉ</li> <li>✓ DONNER DE LA VISIBILITÉ À VOS ACTIONS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ BÉNÉFICIER DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DE CONSEILS D'UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS</li> <li>✓ ADAPTER LES POLITIQUES PUBLIQUES LOCALES AU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION</li> <li>✓ S'APPUYER SUR UNE MÉTHODOLOGIE ET DES OUTILS</li> <li>✓ S'IMPLIQUER DANS L'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT</li> </ul>
---	--

### RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS®

Mairie de Dijon  
 CS 73 310  
 21033 Dijon Cedex  
 03 45 18 23 20 - contact@rfvaa.com - www.villesamiesdesaines-rf.fr - @rfvaa

*Ce document est le fruit d'un travail de synthèse du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et du Conseil National de Filière Silver Économie, coordonné par Pierre-Olivier Lefebvre, Délégué Général du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et par Valérie Eglhoff, Conseillère Régionale de Normandie.*

*Avec la contributions d'Élodie Llobet, Directrice du cabinet d'études Generacio et d'Angélique Giacomini, Docteur en sociologie, Déléguée Générale Adjointe en charge de la formation et de la recherche du Réseau Francophone des Villes amies des aînés.*